



▶ 6

Hommes travaillant dans une exploitation forestière illégale à Ucayali, au Pérou, 2015 (© OIT)

Le PAN du Pérou contre le travail forcé prévoit des mesures de lutte contre le travail forcé dans l'exploitation forestière illégale pratiquée en Amazonie.

▶ 6. Suivi et évaluation du PAN



Le processus de suivi et d'évaluation est primordial pour la réussite de la mise en œuvre d'un PAN, en permettant de mesurer les progrès accomplis et de tirer les enseignements des actions et des expériences, contribuant ainsi à la révision du PAN en cours ou à l'élaboration des PAN suivants. Des efforts concrets doivent être consacrés à l'élaboration d'un cadre complet de suivi et d'évaluation, et il est recommandé de consacrer une section du PAN à cette fin. Les partenaires peuvent consulter l'**Outil n° 16** pour obtenir des précisions complémentaires sur chaque composante du cadre de suivi et d'évaluation.

Un processus d'apprentissage

Le **suivi** est une activité continue tout au long de la durée du PAN; elle alimente les partenaires d'exécution en données régulières au sujet des résultats. Le suivi désigne généralement la collecte de données mesurant les progrès accomplis (en fonction d'indicateurs de performance ou d'autres paramètres). Les progrès réalisés sont mesurés en fonction des attentes (cibles) définies avant la mise en œuvre des activités (USDOS, 2016).

Le suivi est essentiel pour:

- ▶ évaluer les progrès accomplis et vérifier si le PAN atteint ses objectifs;
- ▶ améliorer les politiques et les programmes en fonction des données recueillies, des défis relevés et des enseignements retenus;
- ▶ rendre des comptes à la population et à ceux qui fournissent les ressources; et
- ▶ renforcer les actions menées et les engagements pris – ce qui est mesuré étant plus susceptible de devenir une priorité.

L'**évaluation** désigne un «processus par lequel on apprécie la valeur ou la portée d'une action, d'une politique ou d'un programme de développement en vue de déterminer la pertinence des objectifs, l'efficacité de la conception et de la mise en œuvre, l'efficacité de l'utilisation des ressources et la durabilité des résultats» (OCDE, 2002). Il est recommandé de planifier et de budgétiser l'évaluation finale du PAN en cours pour que le PAN à venir s'inspire des enseignements concernant la pertinence et la réalisation des objectifs, l'efficacité, l'impact et les durabilités des actions menées.

Enseignements tirés des PAN précédents

Lorsque son premier PAN contre le travail des enfants (2001-2005) a pris fin, le **Honduras** a mené une évaluation approfondie de sa mise en œuvre. Les résultats ont permis de tirer des enseignements, de reconnaître les pratiques et les actions qui ont porté fruit, de mesurer les améliorations constatées, mais aussi de recenser les lacunes restant à combler.

Le Honduras s'est appuyé sur ces constatations pour la rédaction de son second PAN contre le travail des enfants (2008-2015). Ce PAN se réfère expressément aux conclusions et recommandations du rapport de suivi et d'évaluation du premier PAN. Par exemple, l'évaluation a révélé un manque de communication entre la commission nationale et les sous-comités régionaux, d'où la proposition de créer un système de présentation de rapports entre toutes les parties concernées. Cette obligation en matière de présentation de rapports a été intégrée dans le second PAN.

Avant d'élaborer un cadre de suivi et d'évaluation, les parties prenantes doivent recenser les défis à relever en matière de travail forcé et l'impact souhaité du PAN. Cela exige une bonne connaissance de la situation du travail forcé dans le pays et de ses causes profondes. Une fois ce but global clairement défini, un cadre de résultats¹⁵ peut être élaboré, qui indique les résultats, les produits et les activités qui aboutiront au but souhaité à long terme.

Pour l'élaboration d'un cadre de suivi et d'évaluation, il importe également de définir les postulats de base et les risques associés, qui peuvent influencer sur les interventions et les résultats. Il s'agit, par exemple, de l'hypothèse selon laquelle la situation du pays est stable sur les plans de la sécurité et de la santé. Une guerre civile ou une pandémie pourrait empêcher les partenaires d'exécution de parvenir aux résultats escomptés du PAN. En outre, il peut y avoir un risque de crise financière ou d'instabilité politique. Ces risques devraient être recensés et des stratégies d'atténuation envisagées dans la mesure du possible. Les postulats et les risques sont souvent associés à la théorie du changement et au cadre de résultats (pour en savoir plus sur la théorie du changement, voir la section 3).

Pour suivre les progrès accomplis vers la réalisation du but du PAN, l'étape suivante consiste à définir des indicateurs correspondant aux objectifs, aux résultats et aux produits, et à fixer des cibles. Le cadre de suivi et d'évaluation doit également prévoir les moyens de vérification des indicateurs, la fréquence de la collecte de données, l'institution responsable de la collecte de données, les sources de données ainsi que les valeurs de référence. Comme les données seront recueillies régulièrement, il importe également de préciser les responsabilités associées à l'analyse des données et les délais de présentation de rapports dans la section du descriptif du PAN consacré au suivi et à l'évaluation, pour faire en sorte que les données soient utilisées à l'appui de la mise en œuvre.

Le moyen le plus simple d'élaborer et de présenter le cadre de suivi et d'évaluation est souvent sous la forme d'un tableau. L'**Outil n° 16** propose un modèle qui peut être adapté pour établir le cadre de suivi et d'évaluation d'un PAN. Il devrait inclure des indicateurs et des cibles clairement définis. Ces indicateurs devraient également être ventilés s'il y a lieu (selon le sexe, la région, le district et l'âge, par exemple). Il est recommandé de faire participer toutes les parties prenantes à l'élaboration du cadre de suivi et d'évaluation, y compris les partenaires sociaux. Il peut être utile, particulièrement pour les **pays pilotes** de l'Alliance 8.7, de mobiliser également les partenaires clés chargés des cibles des ODD pour que les indicateurs définis puissent également servir au suivi de la cible 8.7 des ODD (pour en savoir plus sur les liens entre les ODD et le travail forcé, voir l'**Outil n° 6**).



Mise en place d'un cadre de suivi et d'évaluation

Comme la plupart des PAN, le PAN contre le travail des enfants (2015) de la **Papouasie Nouvelle Guinée** comporte un chapitre consacré au suivi et à l'évaluation. Le PAN prévoit la mise en place d'un cadre complet en identifiant les partenaires responsables du suivi et de l'évaluation de sa mise en œuvre, en présentant les moyens et les méthodes préférés pour exécuter ces tâches, et en attribuant des indicateurs de suivi à chaque activité planifiée.

Toutefois, un PAN n'est pas toujours mis en œuvre dans les conditions prévues au moment de sa rédaction. Ainsi, le cadre du PAN de la Papouasie Nouvelle Guinée charge les parties prenantes concernées de déterminer, tout au long de la période de mise en œuvre, les mesures requises pour assurer un suivi plus concret et en temps voulu.

Un processus continu

Des examens réguliers doivent être effectués pendant la mise en œuvre du PAN. Il importe d'évaluer la mesure dans laquelle les cibles définies dans le PAN sont atteintes pour que les partenaires fassent le point et mesurent les progrès accomplis. Un examen

15- Pour en savoir plus sur l'élaboration d'un cadre de résultats, voir par exemple: Banque mondiale, 2012.

régulier permettra de déterminer si les cibles sont atteintes, plus tôt ou plus tard que prévu, et s'il faut revoir les stratégies ou modifier les activités et les échéances établies. C'est un exercice essentiel pour s'assurer que le PAN a de bonnes chances de produire les résultats escomptés et pour tirer d'importants enseignements dont on s'inspirera à l'avenir. S'il est élaboré et «laissé au placard» pendant des années, jusqu'à la fin du PAN, un cadre de suivi et d'évaluation sera sans doute inutile: les nombreux enseignements tirés auront été oubliés; les systèmes de collecte de données auront évolué et certains indicateurs ne pourront plus être vérifiés; ou les activités auront changé, sans que l'on sache pourquoi. Les résultats d'un PAN seraient alors plus difficiles à évaluer et moins riches d'enseignements pour orienter le PAN actuel ou les futurs PAN.

Les partenaires sont donc invités à prévoir des activités dans le PAN qui faciliteront le suivi et l'évaluation continus ainsi que l'enregistrement et le partage des enseignements retenus. De telles activités peuvent également être considérées comme une contribution importante au renforcement des capacités par l'apprentissage par les pairs et l'appui entre partenaires. Les activités qui stimulent l'apprentissage continu peuvent inclure, entre autres: des auto-évaluations ou examens annuels en fonction des indicateurs et des cibles définis dans le cadre de suivi et d'évaluation du PAN; l'examen par les pairs des propositions et plans de travail organisationnels, comme les propositions de budget; des visites conjointes de suivi; des séminaires et/ou webinaires réguliers concernant une question clé, de nouvelles tendances, les expériences de la mise en œuvre ou de nouveaux résultats de recherche. Il pourrait s'agir simplement d'une brève réunion informelle, et non des événements étalés sur plusieurs jours. L'utilisation de webinaires a l'avantage évident de permettre à des gens disséminés dans des lieux différents (dans les bureaux décentralisés d'un gouvernement ou les bureaux hors siège d'ONG ou de partenaires sociaux) de participer.

Utilisation des résultats d'évaluation

Le processus de suivi et d'évaluation d'un PAN peut être utile à l'élaboration de nouveaux PAN améliorés. En Argentine, le troisième PAN contre le travail des enfants (2018-2022) a été conçu de manière à intégrer les enseignements et les recommandations tirés de l'évaluation indépendante des deux PAN précédents – effectuée avec l'appui de l'OIT.

Avant de rédiger son second PAN contre le travail forcé, le Brésil a vérifié la mesure dans laquelle les cibles fixées pour le premier PAN avaient (ou n'avaient pas) été atteintes. Résultat: un taux de réussite de 68,4 pour cent pour un total de 76 actions. S'inspirant de ce résultat, le pays a pu adapter le second PAN en fixant des objectifs prioritaires plus réalistes et plus susceptibles d'être atteints. Le Brésil va encore plus loin avec le processus de suivi et d'évaluation de son second PAN: la commission nationale responsable de sa mise en œuvre a créé une plateforme en ligne, en collaboration avec l'OIT et l'ONG Reportér Brasil, pour assurer le suivi régulier du PAN.*

*www.monitoramentopnete.org.br.

Si les partenaires entendent élaborer et mettre en œuvre une nouvelle phase du PAN, il importe que l'évaluation finale du PAN actuel soit conçue pour tirer le plus d'enseignements possible. Les évaluations visent, pour l'essentiel, à favoriser l'apprentissage (plutôt qu'à détecter les erreurs) et il importe que le mandat pour l'évaluation souligne la nécessité de recueillir et d'analyser les enseignements positifs/bonnes pratiques et les leçons tirées des difficultés rencontrées. Cela permettra aux partenaires de reproduire et d'extrapoler les bonnes pratiques, et de remédier explicitement aux difficultés rencontrées dans le PAN suivant. Ces difficultés sont souvent prévues au moment de l'élaboration et ne se matérialisent qu'à la mise en œuvre. En analysant les difficultés antérieures, les partenaires peuvent les éviter le PAN suivant. (Pour en savoir plus sur le partage des enseignements retenus, voir la section 7).



► Bibliographie

Travailleuse domestique, Costa Rica, 2010 (© OIT/G. Bolanos et F. Vindas)

Avec l'appui de l'OIT, le Costa Rica a adopté une feuille de route en vue d'éradiquer les pires formes de travail des enfants (dont le travail forcé) dans ce pays.

► Bibliographie

- Alliance 8.7 (2017). *Alliance 8.7 Strategic Vision* (Genève). Disponible ici: www.alliance87.org/wp-content/uploads/2019/03/Alliance87-strategic-vision_EN_Web-180710.pdf.
- Alliance 8.7 (2018). *Alliance 8.7: Joining forces globally to end forced labour, modern slavery, human trafficking and child labour*, brochure (Genève). Disponible ici: www.alliance87.org/wp-content/uploads/2019/04/Alliance87_Brochure_EN_Web_181012.pdf.
- Banque mondiale (2012). *Designing a results framework for achieving results: a how-to guide*, Independent Evaluation Group (IEG, Washington). Disponible ici: <http://documents1.worldbank.org/curated/en/331541563854787772/pdf/Designing-a-Results-Framework-for-Achieving-Results-A-How-to-Guide.pdf>.
- Confédération syndicale internationale (CSI) (2009). *How to Combat Forced Labour and Trafficking: Best practices manual for trade unions*, Guide CSI (CSI, Bruxelles). Disponible ici: www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---declaration/documents/publication/wcms_142664.pdf.
- George, R. (2016). «The marine, and human, costs of illegal fishing», dans *New Statesman*, en ligne, 13 février. Disponible ici: www.newstatesman.com/culture/books/2016/02/marine-and-human-costs-illegal-fishing.
- Gouvernement du Royaume-Uni (2011). *Human Trafficking: The Government's Strategy*, Home Office (Londres). Disponible ici: https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/97845/human-trafficking-strategy.pdf.
- Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH). (Sans date(a)). *Rapporteur spécial des Nations Unies sur les formes contemporaines d'esclavage, y compris leurs causes et leurs conséquences, dépliant* (Genève). Disponible ici: www.ohchr.org/Documents/Issues/Slavery/SR/Leaflet_SR_Slavery_fr.pdf.
- HCDH. (Sans date(b)). *The human faces of modern slavery*, Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage (Genève). Disponible ici: www.ohchr.org/Documents/Issues/Slavery/UNVTCFS/UNSlaveryFund.pdf.
- Inclusive Security (2017). *Creating National Action Plans: A Guide to Implementing Resolution 1325* (Washington, D.C.). Disponible ici: www.inclusivesecurity.org/wp-content/uploads/2018/09/InclusiveSecurity_NAP-Guide_ME_2017.pdf.
- Lawrence, L.; Booth, R. (2010). «Modern-day slavery: horrific conditions on board ships catching fish for Europe», dans *The Guardian*, en ligne, 30 septembre. Disponible ici: www.theguardian.com/law/2010/sep/30/modern-day-slavery-fishing-europe.
- Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) (2018). *Guide OCDE sur le devoir de diligence pour une conduite responsable des entreprises* (Paris). Disponible ici: www.oecd.org/fr/daf/inv/mne/Guide-OCDE-sur-le-devoir-de-diligence-pour-une-conduite-responsable-des-entreprises.pdf.
- Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC). (Sans date). *Online Toolkit to Combat Trafficking in Persons, Chapter 2: Problem Assessment and Strategy Development, Tool 2.7: National action plans and strategies against trafficking in persons* (Vienne). Disponible ici: www.unodc.org/documents/human-trafficking/Toolkit-files/08-58296_tool_2-7.pdf.
- Organisation internationale du Travail (OIT) (2008). *Guide pour la préparation de Plans d'action nationaux pour l'emploi des jeunes* (Genève). Disponible ici: www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/documents/instructionalmaterial/wcms_140781.pdf.

- OIT (2010). *Roadmap to make Central America, Panama and the Dominican Republic a Child Labour Free Zone. Programming, Implementation, Monitoring and Evaluation Guide*, Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC) (OIT, San Jose). Disponible ici: www.ilo.org/ipec/Informationresources/WCMS_IPEC_PUB_13376/lang--en/index.htm.
- OIT (2012a). *Donner un visage humain à la mondialisation : Étude d'ensemble sur les conventions fondamentales concernant les droits au travail à la lumière de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, 2008*, Rapport de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations, Conférence internationale du Travail, 101e session (Genève). Disponible ici: www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---normes/documents/genericdocument/wcms_174870.pdf.
- OIT (2012b). *Hard to see, harder to count: Survey guidelines to estimate the forced labour of adults and children* (Genève). Disponible ici: www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---declaration/documents/publication/wcms_182096.pdf.
- OIT (2012c). *Estimation mondiale du BIT sur le travail forcé : Résultats et méthodologie* (Genève). Disponible ici: www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---declaration/documents/publication/wcms_182004.pdf.
- OIT (2012d). *ILO Indicators of Forced Labour* (Genève). Disponible ici: www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---declaration/documents/publication/wcms_203832.pdf.
- OIT (2012e). *Mainstreaming Child Labour Concerns Into Policy Frameworks: Issues and Guidelines*, Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC), non publié (Genève).
- OIT (2013). *Mise en œuvre de la Feuille de route en vue de l'élimination des pires formes de travail des enfants d'ici 2016 – Guide de formation pour les décideurs politiques*, Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC) (Genève). Disponible ici: www.ilo.org/ipec/Informationresources/WCMS_243606/lang--fr/index.htm.
- OIT (2014). *Profits et pauvreté : la dimension économique du travail forcé* (Genève). Disponible ici: www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---declaration/documents/publication/wcms_243425.pdf.
- OIT (2016a). *Principes généraux et directives opérationnelles 2016 de l'OIT pour un recrutement équitable* (Genève). Disponible ici: www.ilo.org/africa/areas-of-work/labour-migration/policy-frameworks/WCMS_731502/lang--fr/index.htm.
- OIT (2016b). *Normes de l'OIT sur le travail forcé – Le nouveau protocole et sa recommandation en bref* (Genève). Disponible ici: www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---declaration/documents/publication/wcms_534398.pdf.
- OIT (2017a). *Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale*, 5^{ème} édition (Genève). Disponible ici: www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/---emp_ent/documents/publication/wcms_124923.pdf.
- OIT (2017b). *Tool kit for development and implementation of National Action Plans (NAPs) on Child Labour* (Genève). Disponible ici: www.ilo.org/ipec/Informationresources/WCMS_568877/lang--en/index.htm.
- OIT (2018a). *Ending Child Labour by 2025: A review of policies and programmes, Seconde édition* (Genève). Disponible ici: www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---ipec/documents/publication/wcms_653987.pdf.
- OIT (2018b). *Ending Forced Labour by 2030: A review of policies and programmes* (Genève). Disponible ici: www.ilo.org/global/topics/forced-labour/publications/WCMS_653986/lang--en/index.htm.

- OIT (2018c). *Guidelines concerning the measurement of forced labour, 20^e Conférence internationale des statisticiens du travail, 10–19 octobre 2018* (Genève). Disponible ici: www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---stat/documents/meetingdocument/wcms_648619.pdf.
- OIT (2019a). *Integrated Strategy on Fundamental Principles and Rights at Work 2017-2023* (Genève). Disponible ici: www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---ipecc/documents/publication/wcms_648801.pdf.
- OIT (2019b). *Reportages sur le travail forcé et le recrutement équitable: Un guide de l'OIT destiné aux journalistes*, ressource en ligne (Genève). Disponible ici: <https://readymag.com/ITCILO/1720468/>.
- OIT (2019c). *Les règles du jeu – Une introduction à l'action normative de l'Organisation internationale du travail, édition du centenaire* (Genève). Disponible ici: www.ilo.org/global/standards/information-resources-and-publications/publications/WCMS_672552/lang--fr/index.htm
- OIT; Alliance des civilisations des Nations Unies (UNAOC) (2014). *Media-Friendly Glossary on Migration*, Institut Panos Europe. Disponible ici: http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_protect/---protrav/---migrant/documents/publication/wcms_310235.pdf.
- OIT; Organisation internationale des employeurs (OIE) (2014). *Strategic collective bargaining: An introduction for employers, ACT/EMP* (Genève). Disponible ici: www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---arabstates/---ro-beirut/documents/meetingdocument/wcms_304046.pdf.
- OIT; Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE); Organisation internationale pour les migrations; UNICEF (2019). *Mettre fin au travail des enfants, au travail forcé et à la traite des êtres humains dans les chaînes d'approvisionnement mondiales*, rapport de l'Alliance 8.7 (Genève) Disponible ici: www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---ipecc/documents/publication/wcms_716931.pdf.
- OIT; Union interparlementaire (UIP) (2019). *Éliminer le travail forcé : Guide à l'usage des parlementaires n°30* (Genève). Disponible ici: www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---declaration/documents/publication/wcms_724120.pdf.
- OIT; Walk Free Foundation (2017). *Estimations mondiales de l'esclavage moderne : travail forcé et mariage forcé*, en partenariat avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) (OIT, Genève). Disponible ici: www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/@dgreports/@dcomm/documents/publication/wcms_651912.pdf.
- ONU (2007). *Rapporteur spécial sur les formes contemporaines d'esclavage*, Résolution 6/14, Conseil des droits de l'homme, 21^e session, 28 septembre. Disponible ici: https://ap.ohchr.org/documents/F/HRC/resolutions/A_HRC_RES_6_14.pdf.
- ONU (2011). *Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme* (New York et Genève). Disponible ici: https://www.ohchr.org/documents/publications/guidingprinciplesbusinesshr_fr.pdf.
- Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) (2002). *Glossaire des principaux termes relatif à l'évaluation et à la gestion axée sur les résultats* (Paris). Disponible ici: www.oecd.org/dac/evaluation/2754804.pdf.
- United States Department of State (USDOS) (2016). *Guide to Monitoring and Evaluation*, Bureau of Democracy, Human Rights and Labor, octobre (Washington D.C.). Disponible ici: www.state.gov/wp-content/uploads/2019/01/DRL-Guide-to-Program-Monitoring-and-Evaluation.pdf.

Instruments internationaux

- ONU (1989). Convention relative aux droits de l'enfant, 20 novembre 1989. Disponible ici: www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CRC.aspx.
- ONU (2000). Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, 15 novembre 2000. Disponible ici: www.ohchr.org/fr/professionalinterest/pages/protocoltraffickinginpersons.aspx
- ONUDC (2000). Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée. Disponible ici: www.unodc.org/documents/treaties/UNTOC/Publications/TOC%20Convention/TOCebook-f.pdf.
- OIT (1957). Convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957. Disponible ici : www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=1000:12100:0::NO::P12100_ILO_CODE:C105.
- OIT (1998). Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail et son suivi, 18 juin 1998. Disponible ici: www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---declaration/documents/normativeinstrument/wcms_716595.pdf.
- OIT (2014). P029 - Protocole de 2014 relatif à la convention sur le travail forcé, 1930. Disponible ici: www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO::P12100_ILO_CODE:P029.
- OIT (2014). R203 – Recommandation (no 203) sur le travail forcé (mesures complémentaires) Recommandation, 2014 (no 203). Disponible ici: www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO::P12100_INSTRUMENT_ID:3174688.
- Société des Nations (1926). Convention de la Société des Nations pour la suppression de la traite de esclaves et de l'esclavage (la Convention relative à l'esclavage), 1926. Disponible ici: www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/SlaveryConvention.aspx.

Liens utiles

50forfreedom: <http://50forfreedom.org/>

La campagne *50 for Freedom* est menée par l'Organisation internationale du Travail (OIT) et ses partenaires, la Confédération syndicale internationale (CSI) et l'Organisation internationale des employeurs (OIE), avec l'appui de plus de 35 organisations, artistes et défenseurs des droits de l'homme. Elle vise à promouvoir la ratification et la mise en œuvre du protocole de l'OIT de 2014 sur le travail forcé. Elle vise également à sensibiliser le public, à mettre en commun les pratiques novatrices et à renforcer les moyens de lutte contre le travail forcé sous toutes ses formes.

Alliance 8.7: www.alliance87.org/

Lancée en 2016, l'Alliance 8.7 est un partenariat mondial qui mobilise toutes les parties désireuses d'unir leurs forces pour atteindre la cible 8.7 des ODD qui vise l'avènement d'un monde où le travail forcé, l'esclavage moderne, la traite des êtres humains et le travail des enfants n'existeraient plus. En 2020, 17 pays pilotes et 225 organisations partenaires font partie de l'Alliance.

Global Business Network on Forced Labour (Réseau mondial d'entreprises sur le travail forcé): <https://flbusiness.network/>

Le Réseau mondial d'entreprises sur le travail forcé de l'OIT regroupe des entreprises de toutes les tailles et tous les secteurs, des organisations d'employeurs et des associations professionnelles, des groupes de commerce des industries, et des associations sectorielles de tous les coins du globe dans le but d'éradiquer le travail forcé. Ses membres et ses partenaires prennent des mesures concrètes en vue de mettre fin au travail forcé sous toutes ses formes dans leurs organisations, leurs chaînes d'approvisionnement, leurs organisations membres, leurs secteurs et au-delà.